



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la  
Légalité et de l'Environnement**

**Bureau de l'Utilité Publique,  
de la Concertation et de l'Environnement  
Mission Environnement et Enquêtes publiques**

### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 24 décembre 2020, il sera procédé à une enquête publique sur la demande de renouvellement, par l'État, de la concession des plages naturelles de l'Anse du Petit Nid, des Rives d'Or et des Baumettes, sur le territoire et au profit de la commune de Sausset-les-Pins, pour une durée de 12 ans (2021-2033).

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente-deux jours consécutifs, **du mardi 02 février 2021 au vendredi 05 mars 2021 inclus** en mairie de Sausset-les-Pins (*Hôtel de Ville*, *Place des Droits de l'Homme* – 13960 Sausset-les-Pins), siège de l'enquête.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra:

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 – Contact préalable au 04 84 35 42 46 ou 42 47);
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Sausset-les-Pins>;
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale au siège de l'enquête ou par courrier électronique à l'adresse suivante: [pref-ep-plages-saussetlespins@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-ep-plages-saussetlespins@bouches-du-rhone.gouv.fr) (capacité maxi 5MO).

Monsieur Marc AULAGNIER, Ingénieur d'État (DREAL), retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au lieu de l'enquête, aux jours et heures suivants:

- Mardi 02 février 2021 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 10 février 2021 de 14h00 à 17h00
- Mardi 23 février 2021 de 14h00 à 17h00
- Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 05 mars 2021 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et électroniques et celles, écrites, émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront mises en ligne, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône pour être consultables par le public<sup>1</sup>. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an en mairie et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre de l'article R2124-28 du code général de la propriété des personnes publiques est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statuera par arrêté sur la demande de renouvellement de concession susvisée.

Le concédant est l'État - DDTM (SMEE/Pôle stratégie et gestion du DPM). Le responsable du projet est la Ville de Sausset-les-Pins. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. ROULET (Tel: 04 91 28 54-65 ) et/ou M. IBANEZ (Tel: 04 42 44 20 50).

Fait à Marseille, le 30 DEC. 2020

Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique, de  
la Concertation et de l'Environnement

  
Patrick PAYAN

<sup>1</sup> Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.